

Commune de la Baconnière
RAPPORT DE CONSTATATION

Objet du rapport de constatation : Constat d'un monument funéraire menaçant ruine

Identité du concessionnaire : Yvonne MARTIN

Le samedi 19 avril 2025, au cimetière communal, route de Saint-Germain, Carré 1, rangée 6, emplacement 51

Nous David BESNEUX, maire de la commune de la Baconnière, soussigné, avons constaté :

- La présence d'un monument funéraire cassé ;
- La présence d'eau en grande quantité dans la concession ;

Le tout ne représentant pas un danger imminent.

Il est envisagé de mettre en œuvre la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations en :

- Recouvrant le monument d'une plaque et d'une signalisation permettant d'empêcher le risque de chute au niveau de l'emplacement ;
- Vidangeant la fosse actuellement pleine d'eau ;
- Réparant le monument funéraire.

En l'absence de contact précis et à jour du concessionnaire ou de l'un de ses proches, ces derniers sont invités à présenter leurs observations dans le délai d'un mois à compter de l'affichage du présent rapport de constatation à la mairie et sur le monument concerné. A l'expiration de ce délai, et en l'absence de réponse satisfaisante de leur part, un arrêté de péril ordinaire sera rédigé afin de poursuivre la procédure en cours.

En pièces jointes sont consignées trois photographies de la concession.

De quoi nous avons dressé le présent rapport de constatation, qui a été clos le 19 avril 2025 à 12h15, heure légale et avons signé.

Le maire,
David BESNEUX



Annexe au RAPPORT DE CONSTATATION dressé le 19 avril 2025

